CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E203005** **VALABLE JUSQU'AU** **08/12/2026**

ÉDITÉ LE 30/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/06/2023

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROANNE 94 B 24

Siret : 977 504 638 00015

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7701

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 10241327804

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 10241327804

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : CARBON-LAMBERT

111 ALLEE LUDOVIC ROLLAND
ZI DE CHANLAT
42510 BALBIGNY

Téléphone : 04 77 28 14 62 **Fax :** 04 77 27 28 96
Portable : 06 87 14 41 18

Responsabilité légale :
LAMBERT THIBAUD PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : carbon.lambert@wanadoo.fr

Effectif moyen : 35 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 7 252 631 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	35	25/09/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.